

Parcours Permanent d'Orientation

Loireauxence (Varades)

Parc de la Mabiterie



Sur le terrain vous devez retrouver cette forme de balise



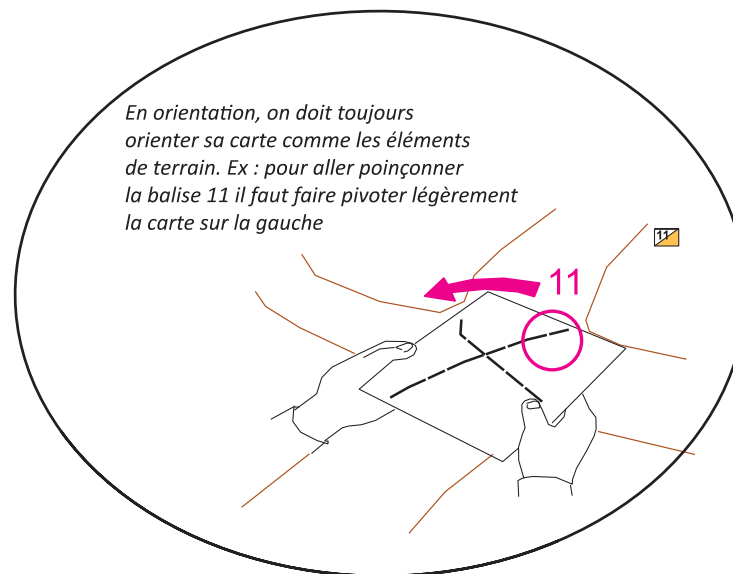
Règlement du parcours chasses aux balises

En utilisant la carte d'orientation, partez à la chasse aux balises du parc de la Mabiterie. Le but est de retrouver et de poinçonner le maximum de balises.

A votre retour, vérifiez vos réponses sur www.pays-ancenis.com ou le site internet de la commune.

Plusieurs départs possibles.

Variante : imposer un temps (course au score)



Définition de la CO

La course d'orientation est un sport de nature.

Il s'agit de parcourir un circuit matérialisé par des balises, que le participant doit découvrir par l'itinéraire de son choix, en utilisant une carte spéciale d'orientation et éventuellement une boussole.

Les Parcours Permanents d'Orientation sur le Pays d'Ancenis : Ancenis-Saint-Géréon, Riaillé, Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille), Ligné, Oudon et Loireauxence (Varades).



Ce parcours est financé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA). Sa gestion est confiée à la commune d'implantation. En cas de problème : contacter la mairie.



Loireauxence

Echelle : 1/2000°

1 cm sur la carte : 20 m sur le terrain

Parcours Chasse aux balises

Informations au recto



Balise

Légende

Bâtiment infranchissable		Courbe de niveau	
Bâtiment traversable		Flèche du nord	
Accès interdit zone privée		Puits	
Route		cours d'eau infranchissable	
Chemin		Abrupt de terre	
Sentier		Fossé	
Sentier peu visible		Fossé humide	
Clôture infranchissable		Talus	
Clôture franchissable		Petite dépression	
Escalier		Terrain découvert	
Mur		Terrain découvert arbres dispersés	
Table, banc, poubelle		Zone interdite	
Panneau		Arbre, arbuste, petit arbuste	
Sculpture		Haie	
Bloc rocheux		Souche	
Buse		Lampadaire	
Particularité due à l'homme		Borne électrique	
		Plantation ou parterre	

zone boisée pénétrable: possibilité de course
Visibilité réduite 100% 70% 50% 30% 0%
Bonne visibilité

Equipement sportif et de loisirs réalisé par:

